

MAIRIE



CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 28 mars 2026
PROCÈS-VERBAL

LE PLAN DE LA TOUR

Étaient présents :

LATIL Alexandre, OLIVIER Gérald, BINET Marie, MARLIN Benoît, BEZ Corinne, BANET Fabien, DEBUCHY Marie-Pierre, BERENGUIER Stéphane, AMAT Peggy, GONNET Patricia, MARCANTONI Lina, SALDUCCI Fabien, PIGNOL Florian, JAUDEL Thomas, PRORIOL Antonia, ROSADINI Nicolas, FAITOT Justine, GERY Jean-Marc, REVEILLON Thierry, PARIS Cédric, ESTEVINHO Anita, MELLOUL Vanessa, ARNAL Pierre

Secrétaire de séance :

Mme Antonia PRORIOL

M. Laurent GIUBERGIA prend la présidence de la séance en qualité de maire sortant. Il constate l'heure et déclare la séance du conseil municipal du 28 mars 2026 ouverte à 10h.

M. Laurent GIUBERGIA prend la parole :

« Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance de renouvellement du conseil municipal, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-7. »

Il rappelle les résultats officiels de l'élection municipale qui a eu lieu le 22 mars 2026 :

2863 inscrits

1870 votants

Se sont traduits par 1845 suffrages exprimés, répartis comme suit :

- Liste Pierre ARNAL : 200 suffrages, soit 10,84 % des suffrages exprimés.
- Liste Alexandre LATIL : 854 suffrages, soit 46,29 % des suffrages exprimés.
- Liste Thierry REVEILLON : 791 suffrages, soit 42,87 % des suffrages exprimés.

En conséquence, la liste conduite par M. Alexandre LATIL, ayant recueilli la majorité absolue des voix, obtient 17 sièges ; celle conduite par M. Thierry REVEILLON obtient 5 sièges ; et celle conduite par M. Pierre ARNAL obtient 1 siège.

Ont ainsi été élus conseillers municipaux de la commune du PLAN DE LA TOUR :

- M. Alexandre LATIL
- Mme Marie BINET
- M. Gérald OLIVIER
- Mme Corinne BEZ
- M. Benoît MARLIN
- Mme Marie-Pierre DEBUCHY
- M. Fabien BANET
- Mme Lina MARCANTONI
- M. Nicolas ROSADINI

- Mme Justine FAITOT
- M. Florian PIGNOL
- Mme Patricia GONNET
- M. Thomas JAUDEL
- Mme Antonia PRORIOI
- M. Stéphane BERENGUIER
- Mme Peggy AMAT
- M. Fabien SALDUCCI
- M. Thierry REVEILLON
- Mme Vanessa MELLOUL
- M. Jean-Marc GÉRY
- Mme Anita ESTEVINHO
- M. Cédric PARIS
- M. Pierre ARNAL

Il déclare donc l'ensemble des membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et invite le doyen d'âge de ce conseil municipal à prendre sa place afin de présider cette séance et de procéder à l'élection du Maire.

M. Jean-Marc GÉRY prend la présidence de la séance en sa qualité de doyen d'âge.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, auxquels il peut adjoindre des auxiliaires pris en dehors de ses membres, assistant à la séance sans participer aux délibérations.

Il est, en conséquence, proposé au conseil municipal :

- **DE NOMMER** Mme Antonia PRORIOI, secrétaire de séance.

VOTE : à l'unanimité

2. Election du maire

En vertu des dispositions de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au doyen d'âge du conseil municipal de prendre la présidence de l'assemblée pour la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire.

A ce titre, en tant que doyen d'âge, M. Jean-Marc GÉRY préside cette assemblée jusqu'à l'élection du Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, M. Jean-Marc GÉRY a dénombré 23 (vingt-trois) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posées à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

M. le Président précise que conformément à l'article L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours

de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

M. le Président demande alors s'il y a des candidats.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- M. Alexandre LATIL
- M. Thierry REVEILLON

M. le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : M. Fabien SALDUCCI et Mme Anita ESTEVINHO.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclaré nul par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

M. Alexandre LATIL a obtenu 17 (dix-sept) voix.

M. Thierry REVEILLON a obtenu 6 (six) voix.

M. Alexandre LATIL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Jean-Marc GÉRY revêt M. Alexandre LATIL de son écharpe tricolore.

M. Alexandre LATIL prend la parole.

Il souhaite tout d'abord remercier ceux qui l'ont appelé pendant de nombreuses années « Monsieur le Maire », en indiquant que cette fois c'est officiel et que, désormais, ils peuvent le faire.

Il se dit fier aujourd'hui et très honoré de pouvoir succéder à deux grands noms : Marcel AUMERAN, qu'il a connu lorsqu'il était tout petit, et Florence LANLIARD, qu'il cite comme modèle.

Il indique mesurer la responsabilité de la charge et l'exigence de la fonction.

Il précise que, dans sa vie, il avait deux rêves : le premier était de se marier avec celle qu'il a rencontré il y a 27 ans au lycée agricole de Hyères et d'avoir des enfants, et le deuxième était de devenir le maire du village de ses ancêtres pour en perpétuer les traditions et préserver son âme.

Il se dit, à titre personnel, très heureux et comblé.

Il remercie toutes les personnes ayant voté pour leur liste ainsi que celles qui se sont déplacées pour voter. Il précise qu'ils abordent ce mandat avec modestie et humilité, les résultats ayant été serrés (63 voix d'écart). Il indique que leur manière de gouverner sera conduite dans le respect du choix des électeurs.

Il indique que ce mandat sera celui du service : être élu consiste avant tout à être au service et à rechercher des solutions pour les administrés. Il précise qu'ils n'arriveront peut-être pas à tout résoudre, mais qu'ils s'attacheront à rendre service.

Ce mandat sera aussi celui de la proximité. Au Plan de la Tour, tout le monde se connaît et est proche les uns des autres ; il souhaite renforcer cette proximité. Ce sera également le mandat du dialogue et de l'écoute : beaucoup de personnes ne se sont pas senties écoutées durant le mandat, voire parfois méprisées ; cela doit être corrigé.

Ce sera aussi celui de l'apaisement, parce qu'il y a eu trop de tensions : ce village mérite que l'on travaille tous ensemble.

Il précise, de plus, que seul, il n'aurait rien pu faire. Il remercie son équipe, qui a mené une campagne remarquable, ainsi que l'ensemble de leurs soutiens. Aujourd'hui, ils sont 17 à la table, mais il pense également à tous ceux qui les ont accompagnés.

M. le Maire remercie et félicite à nouveau son équipe de campagne ainsi que ses soutiens.

M. le Maire s'adresse également aux élus de la minorité : il les félicite pour leur campagne, qui les a conduits à se dépasser. Il indique que la main tendue dimanche dernier n'est pas une vaine parole. Il précise qu'en ce qui concerne le règlement du conseil municipal, il sera appliqué de manière plus souple ; il rappelle qu'ils se sont sentis muselés lors des précédents conseils, privés de leur liberté d'expression, et indique que celle-ci leur sera rendue.

M. le Maire remercie également les agents communaux et l'ensemble des services pour leur travail. Il souligne leur attachement au village, leur dévouement, ainsi que la solidarité entre services. Il indique qu'il compte sur eux pour les six années du mandat et qu'il aura besoin de leurs conseils et de leur accompagnement. Il met enfin en avant leur grande expérience.

M. le Maire souhaite également faire un point sur son ancienne délégation, et plus particulièrement sur l'école.

Il indique que son successeur, M. Benoît MARLIN, suivra la même ligne de conduite. L'école est et restera la priorité du mandat.

Enfin, M. le Maire remercie les commerçants, artisans, artisans d'art et entrepreneurs. Il indique avoir mandaté Mme Corinne BEZ afin de fixer rapidement une date pour une réunion de pré-saison, celle-ci devant intervenir prochainement, afin de mieux les accompagner et de rétablir un dialogue qui n'a pas été satisfaisant lors du précédent mandat.

M. le Maire a également une pensée pour les associations et les bénévoles, qui font vivre le village. Il précise que M. Nicolas BERENGUIER sera chargé d'accompagner leurs projets.

Pour terminer, M. le Maire souhaite dire un mot sur le milieu agricole, dont les acteurs symbolisent l'identité rurale du village. Il rappelle que Le Plan-de-la-Tour est avant tout un village paysan : à l'arrivée comme au départ, les vignes en sont l'image. Il indique vouloir remettre la viticulture au premier plan de la commune.

Pour conclure, M. le Maire souhaite rendre hommage à une personne qui a été importante pour lui, Mme Fabienne JOLY. Il indique que, s'il est aujourd'hui à cette place, c'est grâce à elle. Il rappelle qu'elle était une femme remarquable ; lorsqu'elle prenait la parole, elle entraînait l'adhésion. Il souligne qu'elle était pertinente, précise, courageuse et qu'elle ne craignait personne dans le milieu agricole. Il rappelle enfin la phrase qu'elle répétait souvent : « Les jeunes, c'est à vous de vous investir dans vos mairies ; c'est à vous d'être conseillers municipaux, adjoints, puis maires, car c'est dans les mairies que tout se décide. C'est ici que vous pouvez défendre au mieux les intérêts du monde agricole, ainsi que ceux de notre mode de travail. »

Il termine par une phrase qu'il dit lui emprunter : elle répétait souvent, pour défendre les rosés de Provence, que « ce sont les meilleurs de France, les meilleurs du monde, et même de l'univers ».

Il indique qu'il entend, durant le mandat, défendre le village et lui faire retrouver l'esprit village qui s'est perdu, rappelant son attachement à la commune.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2026

M. le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026, dernière séance du mandat 2020-2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 5 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026, tel qu'annexé.

VOTE : à l'unanimité avec 19 voix pour et 4 abstentions (GERY Jean-Marc, PARIS Cédric, ESTEVINHO Anita, MELLOUL Vanessa)

4. Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Alexandre LATIL, élu Maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

M. le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum.

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose la création de six postes d'adjoints.

Il est, en conséquence, proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** à six, le nombre d'adjoints au maire.

VOTE : à l'unanimité

5. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Alexandre LATIL, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 (deux) minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, M. le Maire a constaté que 1 (une) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Il s'agit de :

Liste conduite par M. Gérald OLIVIER

- 1^{er} adjoint : M. Gérald OLIVIER
- 2^{ème} adjoint : Mme Marie BINET
- 3^{ème} adjoint : M. Benoît MARLIN
- 4^{ème} adjoint : Mme Corinne BEZ
- 5^{ème} adjoint : M. Fabien BANET
- 6^{ème} adjoint : Mme Marie-Pierre DEBUCHY

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 23 votants
- 0 bulletin déclaré nul
- 6 bulletins blancs
- Soit 17 suffrages exprimés
- La majorité absolue est donc fixée à 9

La liste conduite par M. Gérald OLIVIER a obtenu 17 (dix-sept) suffrages.

La liste conduite par M. Gérald OLIVIER ayant obtenu la majorité absolue, M. le maire proclame adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions, leur rang pris dans l'ordre de la liste déposée :

- M. Gérald OLIVIER, 1^{er} adjoint
- Mme Marie BINET, 2^{ème} adjoint
- M. Benoît MARLIN, 3^{ème} adjoint
- Mme Corinne BEZ, 4^{ème} adjoint
- M. Fabien BANET, 5^{ème} adjoint
- Mme Marie-Pierre DEBUCHY, 6^{ème} adjoint

Après l'élection du Maire et des Adjoints, il convient d'établir l'ordre définitif du tableau du conseil municipal.

M. le Maire rappelle qu'en application des articles R.2121-2 ET R2121-4, après le Maire, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et dans l'ordre de la liste qui vient d'être élue.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé de la manière suivante :

- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus.
- Et à égalité de voix, par la priorité d'âge
- Le tableau des élus sera annexé au Procès-verbal de l'élection.

Lecture de la charte de l'élu local

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de la première réunion du conseil, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-12. À l'issue de cette lecture, une copie de la charte de l'élu local ainsi que du chapitre III du présent titre du CGCT est remise à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après cette lecture, M. le Maire s'adresse à Mme BUFFENOIR, directrice générale des services : il indique compter sur elle pour le mandat et la remercie pour sa présence, son accompagnement et son soutien.

La parole est ensuite donnée à M. Jean GRINDA.

M. GRINDA indique qu'il y a plus de dix ans, il a écrit un recueil intitulé « Le Plan de la Tour du PAPET », dans lequel il retrace différents événements de la commune (élections, travaux, décès de personnes connues, manifestations). Il précise que l'ouvrage est toujours en vente et que les bénéfices sont reversés à l'hôpital de Draguignan, via une association dont il est membre, intitulée « Les Enfants d'abord », qui vient en aide à des enfants orphelins et malades.

À la demande de M. le maire, M. GRINDA présente une lettre qu'il avait l'habitude d'écrire au « PAPET » et en donne lecture :

Cher PAPET,

Tu seras certainement surpris de recevoir cette lettre, car cela fait déjà un certain temps que je ne t'ai pas écrit, et surtout parce que je n'avais pas grand-chose à te raconter sur notre si beau village du Plan-de-la-Tour.

Mais ce que je veux te dire, je vais tout de même te le dire. Les élections municipales de notre village sont terminées et nous avons la chance d'avoir enfin un vrai Plantourian élu maire : il s'appelle Alexandre LATIL. Toi, tu ne le connais pas, mais tu connaissais très bien ses grands-parents, Aimé et Paulette des Vernades ; surtout Aimé, que tu côtoyais sur les terrains de boules au Plan, à La Garde-Freinet et à La Mourre. Quant à Paulette, son épouse, tu la croisais au bal, pour la fête de la Saint-Pierre. Tu connaissais aussi la famille LATIL de La Garde-Freinet, où vous déjeuniez avec maman à la kermesse de La Mourre et à la fête de La Garde-Freinet. Pour son élection, la petite-fille de Marius Crenille et de Marguerite, notre ancienne maire Florence, que je ne présente plus, associée à Christiane, la fille de M. Fournier Neri (pour mémoire, M. Fournier était pilote de chasse pendant la Deuxième Guerre mondiale et a été premier adjoint de 1971 à 1978), lui ont donné un bon coup de main.

Enfin, nous sommes très heureux, d'autant plus qu'avec ses colistiers, dont certains étaient tes grands amis et dont tu reconnaîtras les noms (BERENQUIER, JAUDEL, ANDRAU CANNOVA, DOCHIER, OLIVIER), ainsi que tous les autres que nous considérons désormais comme des Plantourians d'adoption, ils ont contribué avec brio à son élection. Je crois, pour les avoir rencontrés, qu'ils aiment notre village et qu'ils vont lui redonner son éclat d'antan ; et j'en suis fier.

Nous sommes donc tous contents, même s'il reste encore beaucoup de travail pour embellir ce beau village. Leur programme est encourageant et, qui sait, peut-être verrons-nous un jour un port dans le Préconil et un aérodrome dans la plaine du Plan. Quant à Alexandre, après avoir vu notre Florence décorée de la Légion d'honneur, nous le verrons peut-être conseiller départemental, peut-être député, mais surtout pas ministre de l'Agriculture : ce serait époustoufflant !

Bon, PAPET, ne cherche pas à me répondre par SMS : ce serait trop compliqué et trop long, et tu risquerais d'user la batterie de ton téléphone. Il vaut mieux que tu prennes ton encrier et ton porte-plume, comme au bon vieux temps.

Enfin, pour conclure, nous sommes tous heureux au village, et moi j'en suis surtout « estranciné ».

Grosses bises, et peut-être à bientôt.

Adessias, PAPET.

Jean (de Yvon) et Paulette

Après avoir remercié M. GRINDA, M. le Maire procède à la remise des écharpes aux adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

La secrétaire

Antonia PRORIOL



Le Maire

Alexandre LATIL